

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 15 novembre 2016 à 19 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jacques Smith, Patrick Rancourt, François Labossière, Jean-Luc Pomerleau et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte et procède à un moment de recueillement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'information sur le projet d'ouverture de la rue Académie du côté nord.
- Remerciements adressés aux membres du conseil par l'organisme S.D.E Club téléguidé Valleyfield pour l'aide apportée pour la réalisation de leur projet.
- Préoccupations soumises aux membres du conseil relativement au projet d'agrandissement de la carrière Dolomite.

2016-11-515 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 novembre 2016.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 novembre 2016, tel que préparé, à savoir :

- 1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2016 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 24 OCTOBRE ET 1ER NOVEMBRE 2016**
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 5.1** Demande à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de réaliser le plus rapidement possible des travaux de rapiéçage à l'endroit du passage à niveau près du rang du Milieu sur le boulevard Mgr-Langlois
 - 5.2** Entente tripartite sur la gestion du programme de supplément au loyer – marché privé SL1
 - 5.3** Lettre d'entente avec la compagnie 9238476 Canada inc. pour la station radio MAX 103,1 FM
 - 5.4** Nomination de lieux
- 6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1** Entente 2016-03 avec le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant la modification de l'horaire de travail au Service de l'urbanisme et des permis
 - 6.2** Nomination au poste de brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 6.3** Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 16 octobre au 12 novembre 2016
- 7. SERVICE DU GREFFE**
 - 7.1** Cession de tous droits, titres et intérêts sur le lot 36-57 de la paroisse de Sainte-Cécile
 - 7.2** Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2016-10-469
 - 7.3** Désignation des membres du conseil pour siéger au comité de Sécurité publique de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry
 - 7.4** Modification de la résolution 2016-03-118 relative à une servitude d'empiètement de certains éléments pour le lot 4 517 664 sis aux 119, 121 et 121A, rue Jacques-Cartier
- 8. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**
 - 8.1** Affectation de soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés
 - 8.2** Approbation du registre des chèques émis numéros 86125 à 86438 totalisant 4 541 785,77 \$ et du registre des paiements Internet émis numéros 1597 à 1630 totalisant 1 365 036,39 \$
 - 8.3** Dépôt du rapport budgétaire au 4 novembre 2016
 - 8.4** Octroi d'un contrat d'entretien des logiciels comptables
- 9. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**
 - 9.1** Autorisations diverses à Moisson Sud-Ouest dans le cadre de La Grande Guignolée des médias
 - 9.2** Contrat de location avec la Fondation Tournesol pour les enfants d'ici dans le cadre de l'Opération Nez rouge Salaberry-de-Valleyfield
 - 9.3** Modification de la résolution 2016-09-434 relative à diverses autorisations accordées au Club de VTT Les Débrouillards du Suroît
 - 9.4** Nomination de représentants et mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes de la municipalité
 - 9.5** Octroi d'une bourse à Marc-Antoine D'Avignon à titre de soutien financier à l'élite sportive

- 9.6 Protocole d'entente avec le Musée de société des Deux-Rives dans le cadre de la gestion d'une infrastructure muséale permanente sur le territoire
- 10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE**
- 10.1 Demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour la réalisation des travaux de resurfaçage de la rue Buntin
- 11. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS**
- 11.1 Ajout à la résolution 2016-09-444 formulé par la Commission de protection du territoire agricole du Québec
- 11.2 Indemnité aux locataires de l'immeuble exproprié situé aux 4-4A, rue Saint-Alexis
- 11.3 Indemnité aux locataires des immeubles expropriés situés aux 60, rue Alphonse-Desjardins, 17, rue Saint-Alexis et 41, rue Hébert
- 12. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**
- 12.1 Modification de la résolution 2016-10-503 relative à l'achat d'un automate
- 13. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**
- 13.1 Entente avec la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence
- 13.2 Modification de la résolution 2016-09-431 relative à la délégation de pouvoirs concernant un appel d'offres commun pour l'achat d'équipements de radiocommunication
- 14. APPELS D'OFFRES**
- 14.1 Appel d'offres 2016-33 : collecte, transfert, transport et élimination des déchets domestiques
- 14.2 Appel d'offres 2016-38 : fourniture de matériaux d'égout
- 14.3 Appel d'offres 2016-39 : fourniture de matériaux d'aqueduc
- 14.4 Appel d'offres 2016-40 : inspection d'égout dans divers secteurs
- 15. INVITATION À SOUMISSIONNER**
- 15.1 Invitation à soumissionner 2016-ENV-27 : fabrication d'enseignes de noms de rues
- 15.2 Invitation à soumissionner 2016-GRE-20 : services et fournitures pour l'élection 2017
- 15.3 Invitation à soumissionner 2016-ING-29 : pavage à l'usine d'épuration sur le boulevard des Érables
- 16. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**
- 16.1 Avis de motion pour un règlement décrétant des travaux de remise à niveau du parc régional des Îles-de-Saint-Timothée et y pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires pour payer le coût de ces travaux
- 16.2 Avis de motion pour un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2017
- 17. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**
- 17.1 Avis de motion pour un règlement décrétant divers travaux dans chacun des quartiers municipaux ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 18. RÈGLEMENTS D'URBANISME**
- 18.1 Dispense de lecture et adoption du Règlement 150-19 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes
- 18.2 Dispense de lecture et adoption du second projet de règlement 150-20 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de permettre l'extension d'un usage dérogatoire dans la zone A-921 (Carrière Dolomite)
- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

20. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

21. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2016-11-516 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 OCTOBRE 2016 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 24 OCTOBRE ET 1^{ER} NOVEMBRE 2016

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 octobre 2016, de la séance extraordinaire du 24 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2016 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 10 novembre 2016;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 octobre 2016, de la séance extraordinaire du 24 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2016, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2016-11-517 DEMANDE À LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA DE RÉALISER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE DES TRAVAUX DE RAPIÉÇAGE À L'ENDROIT DU PASSAGE À NIVEAU PRÈS DU RANG DU MILIEU SUR LE BOULEVARD MGR-LANGLOIS

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a fait une demande de travaux à l'endroit de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, il y a presque deux ans;

ATTENDU QUE ce Ministère a réalisé des travaux d'asphaltage sur l'entièreté du boulevard Mgr-Langlois, sauf au niveau du passage à niveau près du rang du Milieu;

ATTENDU QUE le 17 août 2016, un accident grave impliquant notamment un cycliste est survenu à l'endroit même de la voie ferrée;

ATTENDU QUE l'absence de rapiéçage de ce passage à niveau constitue un danger pour la circulation;

ATTENDU QUE le Comité régional des transports de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry appuie la démarche de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

DE demander à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada de réaliser le plus rapidement possible des travaux de rapiéçage d'asphalte à l'endroit du passage à niveau près du rang du Milieu sur le boulevard Mgr-Langlois sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield.

ADOPTÉ

2016-11-518 ENTENTE TRIPARTITE SUR LA GESTION DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER - MARCHÉ PRIVÉ SL1

CONSIDÉRANT l'entente tripartite à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la gestion du programme de supplément au loyer dans le cadre du marché privé (SL1), pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2021;

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

DE confirmer l'intention de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de signer l'entente tripartite sur la gestion du programme de supplément au loyer – marché privé (SL1) à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield, et ce, pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2021;

DE signifier l'intention de la municipalité de respecter ses engagements financiers relatifs à ce programme;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document à cet effet, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2016-11-519 LETTRE D'ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE 9238476 CANADA INC. POUR LA STATION RADIO MAX 103,1 FM

VU le dépôt devant ce conseil d'une lettre d'entente à intervenir entre la compagnie 9238476 Canada inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la reconnaissance de la station radio MAX 103,1 FM à titre de diffuseur officiel de la municipalité;

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la signature de ladite lettre d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE conclure une lettre d'entente avec la compagnie 9238476 Canada inc. relative à la reconnaissance de la station radio MAX 103,1 FM à titre de diffuseur officiel de la municipalité dans le cadre de la régie des mesures d'urgence, des messages publicitaires, des entrevues hebdomadaires et des enregistrements d'entrevues pour diffusion sur le site Internet de la municipalité, pour les années 2017 et 2018, pour les sommes suivantes :

- 2017 : 8 750 \$, taxes en sus;
- 2018 : 9 000 \$, taxes en sus;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, la lettre d'entente précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2016-11-520 NOMINATION DE LIEUX

VU la recommandation du groupe de travail sur la toponymie relative à la nomination de certains lieux sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

DE procéder à la nomination des lieux mentionnés ci-après, situés dans le district de Grande-Île, comme proposé par le groupe de travail sur la toponymie :

Site à nommer	Nom proposé	En l'honneur de
Numéros de lots 5 932 956 et 5 932 963, parties des lots 5 456 914 et 5 456 913 du cadastre du Québec	Rue Émile-Nelligan	En l'honneur de ce poète québécois
Numéros de lots 5 932 927, 5 392 960, 5 932 935, 5 932 945, 3 245 333 et 3 245 305 du cadastre du Québec	Rue Marie-Uguay	En l'honneur de cette poète québécoise
Numéro de lot 5 932 928 du cadastre du Québec	Rue F.-X.-Garneau	En l'honneur de ce poète québécois
Numéros de lots 5 932 967 et 5 932 966 du cadastre du Québec	Croissant Éva-Sénécal	En l'honneur de cette poète québécoise

D'autoriser l'installation des panneaux nécessaires, le cas échéant.

ADOPTÉ

2016-11-521 ENTENTE 2016-03 AVEC LE SYNDICAT NATIONAL DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL AU SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de

Salaberry-de-Valleyfield relative à la modification de l'horaire de travail au Service de l'urbanisme et des permis;

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente 2016-03 à intervenir avec le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la modification de l'horaire de travail au Service de l'urbanisme et des permis, pour la période du 5 décembre 2016 au 27 janvier 2017.

ADOPTÉ

2016-11-522 NOMINATION AU POSTE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics, à la suite de la démission de M^{me} Nathalie Vachon;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE nommer M^{me} Josée Grenier au poste de brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date de nomination et d'affectation de M^{me} Grenier à ce poste soit prévue le 21 novembre 2016;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M^{me} Grenier soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2016-11-523 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 16 OCTOBRE AU 12 NOVEMBRE 2016

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 16 octobre au 12 novembre 2016;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en novembre 2016 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 16 octobre au 12 novembre 2016.

ADOPTÉ

2016-11-524 CESSION DE TOUS DROITS, TITRES ET INTÉRÊTS SUR LE LOT 36-57 DE LA PAROISSE DE SAINTE-CÉCILE

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier d'autoriser la cession de ses droits, titres et intérêts que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pourrait prétendre sur le lot 36-57 de la paroisse de Sainte-Cécile (lot 3 595 639 du cadastre du Québec), circonscription foncière de Beauharnois, situé au 748, avenue de Grande-Île, en faveur de la Fabrique de la paroisse de Saint-Pie-X;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE céder à titre gratuit, en faveur de la Fabrique de la paroisse de Saint-Pie-X, ses droits, titres et intérêts que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pourrait avoir sur le lot 36-57 de la paroisse de Sainte-Cécile (3 595 639 du cadastre du Québec), circonscription foncière de Beauharnois, situé au 748, avenue de Grande-Île;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par le requérant;

QUE cette cession soit faite sans garantie légale et aux risques et périls des acquéreurs;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2016-10-469

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le greffier a procédé à la correction de la résolution 2016-10-469 intitulée « Résolution d'appui auprès de la Société d'habitation du Québec dans le cadre de la construction de logements » afin de remplacer le montant « 106 000 \$ » par le montant « 106 500 \$ » partout où il en est fait mention et dépose devant ce conseil le procès-verbal de correction, tel que décrit à l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

2016-11-525 DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL POUR SIÉGER AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE procéder à la nomination des représentants mentionnés ci-après afin de siéger au comité de Sécurité publique de la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, pour une période additionnelle d'un an se terminant à la fin du présent mandat à titre de membre du conseil municipal, à savoir :

- M. le maire Denis Lapointe;
- M. le conseiller Denis Laître;
- M. le conseiller Normand Amesse;

D'autoriser le directeur du Service du greffe et greffier à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes de la municipalité.

ADOPTÉ

2016-11-526 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-03-118 RELATIVE À UNE SERVITUDE D'EMPIÈTEMENT DE CERTAINS ÉLÉMENTS POUR LE LOT 4 517 664 SIS AUX 119, 121 ET 121A, RUE JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT la résolution 2016-03-118 adoptée lors de la séance du conseil du 15 mars 2016 relative à une servitude d'empiètement de certains éléments pour le lot 4 517 664 sis aux 119, 121 et 121A, rue Jacques-Cartier;

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier de modifier le nom du propriétaire à la suite du transfert de propriété;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE modifier la résolution 2016-03-118 relative à une servitude d'empiètement de certains éléments pour le lot 4 517 664 sis aux 119, 121 et 121A, rue Jacques-Cartier adoptée lors de la séance du conseil du 15 mars 2016 afin de remplacer le nom « M. Kim Thanh Quach » par « la compagnie 9335-1542 Québec inc., représentée par M. Guo Wenbo et/ou M. Yue Yu », partout où il en est fait mention.

ADOPTÉ

2016-11-527 AFFECTATION DE SOLDES DISPONIBLES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS

ATTENDU QU'il y lieu d'affecter des soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés au refinancement des dettes de ces mêmes règlements venant à échéance en 2017;

CONSIDÉRANT les dispositions du paragraphe 2^o de l'article 8 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'affecter les soldes disponibles mentionnés ci-après au refinancement des dettes venant à échéance en 2017, pour les montants suivants :

Règlement numéro	Montant
093	365,07 \$
104	11 866,19 \$
167	201 559,80 \$
181	34 414,01 \$
185	9 370,24 \$
193	50 101,77 \$
196	5 583,40 \$
198	113 600,00 \$
199	4 543,35 \$
202	136 180,01 \$
224	63 301,54 \$
229	26 667,00 \$
Total :	657 552,38 \$

ADOPTÉ

2016-11-528 APPROBATION DU REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS NUMÉROS 86125 À 86438 TOTALISANT 4 541 785,77 \$ ET DU REGISTRE DES PAIEMENTS INTERNET ÉMIS NUMÉROS 1597 À 1630 TOTALISANT 1 365 036,39 \$

Le registre des chèques émis numéros 86125 à 86438 et le registre des paiements Internet émis numéros 1597 à 1630 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

D'approuver les comptes inscrits au registre des chèques émis numéros 86125 à 86438 totalisant 4 541 785,77 \$ et au registre des paiements Internet émis numéros 1597 à 1630 totalisant 1 365 036,39 \$, et d'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 4 NOVEMBRE 2016

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le rapport budgétaire au 4 novembre 2016 est déposé devant ce conseil.

2016-11-529 OCTROI D'UN CONTRAT D'ENTRETIEN DES LOGICIELS COMPTABLES

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield utilise les logiciels d'ACCEO Solutions inc.;

ATTENDU QUE l'utilisation de ces logiciels doit être supportée par un contrat d'entretien avec la compagnie ACCEO;

VU la recommandation de la coordonnatrice aux dépenses au Service des finances et de l'informatique relative à l'octroi d'un contrat pour l'entretien des logiciels comptables, pour une période de cinq (5) ans;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

D'accorder un contrat à la compagnie ACCEO Solutions inc. pour l'entretien des logiciels comptables de la municipalité, pour une période de cinq (5) ans à compter du 1^{er} janvier 2017, pour la somme totale de 744 677,55 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

2016-11-530 AUTORISATIONS DIVERSES À MOISSON SUD-OUEST DANS LE CADRE DE LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS

ATTENDU QUE l'organisme Moisson Sud-Ouest tiendra le 8 décembre 2016 un évènement dans le cadre de La Grande Guignolée des médias, évènement d'envergure provinciale;

ATTENDU QUE La Grande Guignolée des médias permet à Moisson Sud-Ouest de récolter des dons et quelques denrées afin d'approvisionner une vingtaine d'organismes du Grand Valleyfield;

ATTENDU QUE l'activité proposée se fait avec l'accord tacite de la Sûreté du Québec et l'accord du comité de circulation;

VU la recommandation favorable du directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

D'autoriser l'organisme Moisson Sud-Ouest à tenir l'activité La Grande Guignolée des médias, le 8 décembre 2016, et approuve les sites de collecte déterminés pour la tenue de cette activité, à condition que ledit organisme avise la population et tous les commerçants concernés;

D'autoriser, le 8 décembre 2016, de 6 h à 18 h :

- la fermeture partielle d'une voie sur la rue Alexandre, entre les rues Mignonne et Danis;
- l'installation de panneaux d'interdiction de stationner et de zone de remorquage des deux côtés de la rue Alexandre, entre les rues Mignonne et Danis;
- la fermeture partielle d'une voie sur l'avenue du Centenaire en direction nord;
- la fermeture partielle d'une voie sur le chemin Larocque en direction nord, entre le 399, chemin Larocque et l'intersection du boulevard Sainte-Marie;
- la fermeture partielle d'une voie sur le chemin Larocque en direction sud, entre le 386 et le 399, chemin Larocque;

DE mettre en place la signalisation nécessaire à la fermeture partielle des rues mentionnées précédemment.

ADOPTÉ

2016-11-531 CONTRAT DE LOCATION AVEC LA FONDATION TOURNESOL POUR LES ENFANTS D'ICI DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION NEZ ROUGE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QUE la Fondation Tournesol pour les enfants d'ici gère l'*Opération Nez rouge Salaberry-de-Valleyfield*, un service de raccompagnement automobile durant la période des fêtes;

ATTENDU QUE cette Fondation a besoin de locaux et d'équipements pour leur centrale d'opération, du 16 novembre 2016 au 10 janvier 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a convenu de prêter des locaux vacants, soit l'ancien couvent des Sœurs Dominicaines, sis au 247, chemin Larocque, ainsi que du mobilier;

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de location à intervenir entre la Fondation Tournesol pour les enfants d'ici et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour ledit emplacement servant de centrale d'opération;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit contrat de location;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

DE conclure un contrat avec la Fondation Tournesol pour les enfants d'ici pour la location gratuite de locaux et équipements, sis au 247, chemin Larocque, pour la période du 16 novembre 2016 au 10 janvier 2017;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2016-11-532 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2016-09-434 RELATIVE À DIVERSES AUTORISATIONS ACCORDÉES AU CLUB DE VTT LES DÉBROUILLARDS DU SUROÏT

CONSIDÉRANT la résolution 2016-09-434 adoptée lors de la séance du conseil du 20 septembre 2016 relative à diverses autorisations accordées au Club de VTT Les Débrouillards du Suroît pour l'utilisation de traverses routières et la circulation sur les voies publiques;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire de modifier la période et le circuit autorisés au Club de VTT;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

DE modifier la période de « douze (12) mois » par « vingt-quatre (24) mois » partout où il en est fait mention;

DE remplacer les autorisations accordées pour le trajet par les suivantes :

- « - circulation : circuler sur le boulevard des Érables, directions nord et sud, à partir du boulevard Gérard-Cadieux au sud de l'autoroute 530, sur l'accotement seulement;
- « - traverse : traverser le boulevard Gérard-Cadieux en direction du D4;
- « - espace pour stationnement : utiliser l'accotement sur le boulevard des Érables, côté sud, entre le boulevard Gérard-Cadieux et l'usine d'épuration, cette autorisation étant valide la fin de semaine et après 17 heures les autres jours de la semaine. ».

ADOPTÉ

2016-11-533 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS ET MISE À JOUR DE LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL, FONCTIONNAIRES ET CITOYENS SIÉGEANT AUX COMMISSIONS, COMITÉS ET ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes de la municipalité;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE procéder à la nomination des représentants mentionnés ci-après afin de siéger au conseil d'administration de la Cité des Arts et des Sports inc. (CAS), pour une période additionnelle de deux (2) ans à compter du 18 novembre 2016, à savoir :

- M. le conseiller Jean-Marc Rochon;
- M. Marc Tremblay, coordonnateur aux parcs, espaces verts et plateaux sportifs au Service récréatif et communautaire;
- M^e Marie Legault, avocate, membre régulier de la CAS désigné par le conseil municipal;

D'autoriser le Service du greffe à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes de la municipalité.

ADOPTÉ

2016-11-534 OCTROI D'UNE BOURSE À MARC-ANTOINE D'AVIGNON À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive;

ATTENDU QUE Marc-Antoine D'Avignon, athlète sportif dans la discipline du kayak d'eau vive « freestyle », satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de soutien financier à l'élite sportive;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'octroyer à l'athlète sportif Marc-Antoine D'Avignon, dans la discipline du kayak d'eau vive « freestyle », une bourse de 300 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation à la sélection canadienne, catégorie junior, qui a eu lieu à Salaberry-de-Valleyfield, les 6 et 7 août 2016.

ADOPTÉ

2016-11-535 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MUSÉE DE SOCIÉTÉ DES DEUX-RIVES DANS LE CADRE DE LA GESTION D'UNE INFRASTRUCTURE MUSÉALE PERMANENTE SUR LE TERRITOIRE

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre le Musée de société des Deux-Rives et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine, incluant le prêt du bâtiment logeant le futur site permanent de l'établissement, pour une période de 25 ans;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

DE conclure un protocole d'entente avec le Musée de société des Deux-Rives relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine dans le cadre de la gestion d'une infrastructure muséale permanente sur le territoire, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, incluant le prêt du bâtiment logeant le lieu permanent de l'établissement, sis au 21, rue Dufferin, pour une période de vingt-cinq (25) ans, soit de 2009 à 2034, ainsi que la garantie du prêt consenti pour la rénovation et la mise aux normes de son lieu permanent;

D'accorder au Musée de société des Deux-Rives une aide financière maximale de 175 000 par année;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2016-11-536 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE LA RUE BUNTIN

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une aide financière afin de procéder à la réalisation de travaux de resurfaçage de la rue Buntin, entre le pont Louis-P.-Derome et la rue Dufferin, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'adresser une demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin d'obtenir une aide financière de 23 911 \$ et d'approuver les dépenses pour la réalisation des travaux de resurfaçage de la rue Buntin, exécutés entre le pont Louis-P.-Derome et la rue Dufferin, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), travaux qui ont été effectués en 2016 au coût réel de 75 532,83 \$;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

2016-11-537 AJOUT À LA RÉOLUTION 2016-09-444 FORMULÉ PAR LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la résolution 2016-09-444 adoptée lors de la séance du conseil du 20 septembre 2016 relative à une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 862 713 située au 580, boulevard Pie-XII;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis de bonifier ladite résolution, tel que demandé par la CPTAQ, afin que la recommandation indique les espaces disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire à la demande en fonction de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

DE modifier la résolution 2016-09-444 adoptée lors de la séance du conseil du 20 septembre 2016 de façon à ajouter l'alinéa suivant :

« D'informer la CPTAQ qu'il existe plusieurs espaces disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui permettent la construction de résidences unifamiliales isolées. Les projets dans lesquels ces espaces disponibles sont situés sont clairement localisés sur le site Internet de la municipalité; ».

ADOPTÉ

2016-11-538 INDEMNITÉ AUX LOCATAIRES DE L'IMMEUBLE EXPROPRIÉ SITUÉ AUX 4-4A, RUE SAINT-ALEXIS

ATTENDU QUE dans le cadre de l'expropriation de l'immeuble situé aux 4-4A, rue Saint-Alexis, les locataires ont droit à une indemnité pour les inconvénients et la variation de loyer;

ATTENDU QUE la municipalité a négocié l'indemnité de variation de loyer à deux (2) ans;

ATTENDU QUE pour les autres dommages, il y a les frais de déménagement et les troubles et ennuis;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'accepter le projet d'entente entre les parties;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'accepter le projet d'entente signé par les locataires, M^{me} Louise Théorêt et M. Léo Lamarche, demeurant au 4A, rue Saint-Alexis, pour le versement d'une indemnité pour les inconvénients et la variation de loyer dans le cadre de l'expropriation de l'immeuble situé aux 4-4A, rue Saint-Alexis, selon la recommandation de l'évaluateur agréé de la municipalité, M. Alain Dubé;

DE verser une indemnité de 10 000 \$ auxdits locataires.

ADOPTÉ

2016-11-539 INDEMNITÉ AUX LOCATAIRES DES IMMEUBLES EXPROPRIÉS SITUÉS AUX 60, RUE ALPHONSE-DESJARDINS, 17, RUE SAINT-ALEXIS ET 41, RUE HÉBERT

ATTENDU QUE dans le cadre de l'expropriation des immeubles situés aux 60, rue Alphonse-Desjardins, 17, rue Saint-Alexis et 41, rue Hébert, les locataires auraient droit, selon l'évaluateur agréé de la municipalité, à une indemnité de départ représentant trois (3) mois de loyer et les frais de déménagement;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'accepter le versement d'une indemnité aux locataires concernés;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'accepter de verser une indemnité de départ aux locataires concernés dans le cadre de l'expropriation des immeubles situés aux 60, rue Alphonse-Desjardins, 17, rue Saint-Alexis et 41, rue Hébert, selon la recommandation de l'évaluateur agréé de la municipalité, M. Alain Dubé, sur le principe de trois (3) mois de loyer et les frais de déménagement.

ADOPTÉ

2016-11-540 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2016-10-503 RELATIVE À L'ACHAT D'UN AUTOMATE

CONSIDÉRANT la résolution 2016-10-503 adoptée lors de la séance du conseil du 18 octobre 2016 et intitulée « Invitation à soumissionner 2016-ENV-16 : mise à jour de l'automate programmable à l'usine de filtration »;

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'apporter certaines corrections;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

DE modifier la résolution 2016-10-503 adoptée lors de la séance du conseil du 18 octobre 2016 de façon à remplacer :

- le titre « Invitation à soumissionner 2016-ENV-16 : mise à jour de l'automate programmable à l'usine de filtration » par « Invitation à soumissionner 2016-ENV-16 : achat d'un nouvel automate à l'usine de filtration »;
- les mots « l'achat et la livraison d'un automate programmable à l'usine de filtration » par les mots « l'achat d'un nouvel automate à l'usine de filtration », partout où il en est fait mention;

DE supprimer les soumissionnaires suivants :

« Électro-5 inc.	42 564,17 \$ (non conforme)
Westburne	43 907,52 \$ (non conforme) ».

ADOPTÉ

2016-11-541 ENTENTE AVEC LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DU LAC SAINT-FRANÇOIS RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE EN CAS D'INCENDIE ET D'INTERVENTION D'URGENCE

CONSIDÉRANT l'adoption du plan de mise en œuvre par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence;

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'autoriser la signature de ladite entente;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

DE convenir d'accepter les conditions et de conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence avec la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François, conformément aux exigences du schéma de couverture de risques, pour une période de trois (3) ans à compter de sa signature;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2016-11-542 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-09-431 RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONCERNANT UN APPEL D'OFFRES COMMUN POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE RADIOCOMMUNICATION

ATTENDU QUE par sa résolution 2016-04-213 modifiée par la résolution 2016-09-431, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a délégué à la Ville de Beauharnois tous les pouvoirs nécessaires pour la préparation et la réalisation d'un appel d'offres public commun pour l'achat d'équipements de radiocommunication nécessaires et convenus par et pour la municipalité;

VU QU'il est pertinent de préciser que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demeurera responsable en principal pour les démarches, incluant les déboursés inhérents à celles-ci, devant être entreprises ultérieurement à l'octroi du contrat et sa réalisation, relativement aux demandes de correctifs, de modifications, de respect de garantie ou de remplacement à l'égard des équipements et travaux la concernant;

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie de modifier la résolution 2016-09-431 de façon à revenir, entre autres, à la décision initiale d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu

DE modifier la résolution 2016-09-431 adoptée lors de la séance du conseil du 20 septembre 2016 de façon à remplacer les quatrième, cinquième et sixième alinéas de ladite résolution par les suivants :

« DE remplacer l'alinéa « ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois a la responsabilité de nommer les membres du comité de sélection dans le cadre de cet appel d'offres public prévoyant l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres » par l'alinéa suivant « ATTENDU QUE la Ville de Beauharnois, par l'octroi du contrat, demeurera, pour et au nom des municipalités, la responsable en titre pour les sûretés liées à la bonne exécution du contrat, les garanties des fournisseurs et les cautionnements; »;

« D'ajouter, après l'alinéa « DE déléguer à la Ville de Beauharnois tous les pouvoirs nécessaires pour la préparation et la réalisation d'un appel d'offres public commun pour l'achat d'équipements de radiocommunication nécessaires et convenus par et pour la municipalité; », les alinéas suivants :

« DE déclarer que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est responsable de l'exécution du contrat relatif à l'appel d'offres public commun pour l'achat d'équipements de radiocommunication et travaux la concernant;

« DE déclarer que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield prend fait et cause pour la Ville de Beauharnois advenant toute poursuite intentée contre celle-ci pour tout aspect concernant le contrat relatif aux biens fournis ou travaux réalisés pour la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

« DE reconnaître que la Ville de Beauharnois, bien qu'elle sera désignée comme partie prenante aux garanties, cautionnements et autres sûretés, ne sera pas responsable des coûts et des démarches, s'il y a lieu, qui devront être entreprises pour faire respecter l'exécution du contrat, pour le respect des garanties et autres demandes en regard des travaux acceptés et de l'équipement fourni; ».

ADOPTÉ

2016-11-543 APPEL D'OFFRES 2016-33 : COLLECTE, TRANSFERT, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS DOMESTIQUES

À la suite de l'appel d'offres 2016-33 relatif à la collecte, le transfert, le transport et l'élimination des déchets domestiques, pour une période de quatre (4) ans, soit du 16 janvier 2017 au 31 janvier 2021, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

RCI Environnement division WM Québec inc.	8 991 719,90 \$
Robert Daoust et Fils inc.	9 188 336,81 \$
Services Matrec inc.	9 985 666,13 \$
Services Ricova inc.	11 782 355,91 \$

VU la recommandation de la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie RCI Environnement division WM Québec inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau, appuyé par M. le conseiller François Labossière, et résolu

D'accorder à la compagnie RCI Environnement division WM Québec inc. un contrat pour la collecte, le transfert, le transport et l'élimination des déchets domestiques, pour une période de quatre (4) ans, soit du 16 janvier 2017 au 31 janvier 2021, pour la somme totale de 8 991 719,90 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2016-33.

ADOPTÉ

2016-11-544 APPEL D'OFFRES 2016-38 : FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'ÉGOUT

À la suite de l'appel d'offres 2016-38 relatif à la fourniture de matériaux d'égout, pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

St-Germain égouts et aqueducs inc.	72 839,72 \$
Le groupe Lécuyer Itée	83 811,49 \$ (non conforme)

VU la recommandation du coordonnateur administratif au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie St-Germain égouts et aqueducs inc.;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

D'accorder à la compagnie St-Germain égouts et aqueducs inc. un contrat pour la fourniture de matériaux d'égout, pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017, pour la somme totale de 72 839,72 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2016-38.

ADOPTÉ

2016-11-545 APPEL D'OFFRES 2016-39 : FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC

À la suite de l'appel d'offres 2016-39 relatif à la fourniture de matériaux d'aqueduc, pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

St-Germain égouts et aqueducs inc.	222 430,20 \$
Réal Huot inc.	223 821,61 \$
Wolseley Canada	247 015,73 \$

VU la recommandation du coordonnateur administratif au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie St-Germain égouts et aqueducs inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

D'accorder à la compagnie St-Germain égouts et aqueducs inc. un contrat pour la fourniture de matériaux d'aqueduc dans le cadre de l'entretien annuel du réseau, pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017, pour la somme totale de 222 430,20 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2016-39;

D'autoriser un transfert budgétaire de 16 926 \$ du poste budgétaire 02-413-01-643 au poste budgétaire 02-413-01-642.

ADOPTÉ

2016-11-546 APPEL D'OFFRES 2016-40 : INSPECTION D'ÉGOUT DANS DIVERS SECTEURS

À la suite de l'appel d'offres 2016-40 relatif à l'inspection d'égout dans divers secteurs, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Kelly Sani-Vac inc.	155 748,24 \$
SIMO Management inc.	163 549,78 \$
Services Infraspéc inc.	194 142,19 \$
Aqua Data inc.	197 094,73 \$
Veolia ES Canada Services industriels inc.	263 294,22 \$ (non conforme)
NORDIKeau inc.	323 026,80 \$
Beauregard Environnement ltée	374 639,35 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Kelly Sani-Vac inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'accorder à la compagnie Kelly Sani-Vac inc. un contrat pour l'inspection d'égout dans divers secteurs, pour la somme totale de 155 748,24 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2016-40.

ADOPTÉ

2016-11-547 INVITATION À SOUMISSIONNER 2016-ENV-27 : FABRICATION D'ENSEIGNES DE NOMS DE RUES

À la suite de l'invitation à soumissionner 2016-ENV-27 relative à la fabrication d'enseignes de noms de rues, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

9030-5814 Québec inc. (Spectralite)	47 914,05 \$
Signalisation Kalitec inc.	49 045,48 \$
Martech Signalisation inc.	54 256,88 \$

VU la recommandation du coordonnateur circulation et équipements au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 9030-5814 Québec inc. (Spectralite);

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'accorder à la compagnie 9030-5814 Québec inc. (Spectralite) un contrat pour la fabrication d'enseignes de noms de rues, pour la somme totale de 47 914,05 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2016-ENV-27.

ADOPTÉ

2016-11-548 INVITATION À SOUMISSIONNER 2016-GRE-20 : SERVICES ET FOURNITURES POUR L'ÉLECTION 2017

À la suite de l'invitation à soumissionner 2016-GRE-20 relative aux services et fournitures pour l'élection 2017, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil, selon l'option 4 :

ACCEO Solutions inc.	41 225,44 \$
Innovision+ inc.	48 285,36 \$

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit le fournisseur ACCEO Solutions inc., selon l'option 4;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'accorder au fournisseur ACCEO Solutions inc. un contrat pour les services et fournitures pour l'élection 2017, plus particulièrement pour la confection de la liste électorale, des bulletins de vote et de la liste des personnes qui ont voté au cours de l'élection, selon l'option 4 - service de bureau pour les élections et commission de révision, pour la somme totale de 41 225,44 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2016-GRE-20.

ADOPTÉ

2016-11-549 INVITATION À SOUMISSIONNER 2016-ING-29 : PAVAGE À L'USINE D'ÉPURATION SUR LE BOULEVARD DES ÉRABLES

À la suite de l'invitation à soumissionner 2016-ING-29 relative au pavage à l'usine d'épuration sur le boulevard des Érables, aucune soumission n'a été déposée;

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie d'annuler l'invitation à soumissionner, car aucun soumissionnaire n'a fourni un prix pour lesdits travaux;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'annuler l'invitation à soumissionner 2016-ING-29 relative au pavage à l'usine d'épuration sur le boulevard des Érables, car aucun soumissionnaire n'a fourni un prix pour effectuer les travaux.

ADOPTÉ

A-2016-11-024 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMISE À NIVEAU DU PARC RÉGIONAL DES ÎLES-DE-SAINT-TIMOTHÉE ET Y POURVOIR À L'APPROPRIATION DES DENIERS NÉCESSAIRES POUR PAYER LE COÛT DE CES TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant des travaux de remise à niveau du parc régional des Îles-de-Saint-Timothée et y pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires pour payer le coût de ces travaux.

A-2016-11-025 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année financière 2017.

A-2016-11-026 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX DANS CHACUN DES QUARTIERS MUNICIPAUX AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller François Labossière qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant divers travaux dans chacun des quartiers municipaux ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

2016-11-550 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 150-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES

ATTENDU QU'une copie du Règlement 150-19 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

D'adopter le Règlement 150-19 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

ADOPTÉ

2016-11-551 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 150-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE L'EXTENSION D'UN USAGE DÉROGATOIRE DANS LA ZONE A-921 (CARRIÈRE DOLOMITE)

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 150-20 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
et résolu

D'adopter le second projet de règlement 150-20 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de permettre l'extension d'un usage dérogatoire dans la zone A-921 (Carrière Dolomite).

M. le conseiller Denis Laître s'opposant à cette proposition, M. le maire Denis Lapointe appelle le vote.

Votent pour

Votent contre

M. le conseiller Jean-Marc Rochon
M^{me} la conseillère Louise Sauvé
M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau
M. le conseiller François Labossière
M. le conseiller Jacques Smith
M. le conseiller Patrick Rancourt

M. le conseiller Denis Laître
M. le conseiller Normand Amesse

La proposition est en conséquence acceptée.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Commentaire sur l'adoption du second projet de règlement 150-20 à l'effet de savoir si la municipalité est protégée dans sa réglementation lui permettant d'interdire une nouvelle carrière sur le territoire municipal.
- Demande d'information sur le point 5.2 de l'ordre du jour « Entente tripartite sur la gestion du programme de supplément au loyer – marché privé SL1 » à l'effet de savoir si des logements à prix modique pour personne seule seront construits.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2016-11-552 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 40, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,
appuyé par M. le conseiller François Labossière,
et résolu

DE lever la séance ordinaire du 15 novembre 2016.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier

« ANNEXE A »

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016-10-469**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 15 NOVEMBRE 2016, À 19 HEURES**

Article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19)

« Le greffier est autorisé à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le greffier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction. »

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, j'ai procédé à la correction de la résolution 2016-10-469 adoptée lors de la séance du conseil du 18 octobre 2016 concernant un appui auprès de la Société d'habitation du Québec dans le cadre de la construction de logements afin d'y apporter une correction de nature administrative.

En effet, à la lecture de ladite résolution, nous constatons que l'addition des montants des trois versements ne correspond pas au montant total de la participation financière globale octroyée par la municipalité. Le texte de la résolution a été modifié afin d'y remplacer le montant « 106 000 \$ » par le montant « 106 500 \$ ».

Le texte de la nouvelle résolution est joint en annexe au présent procès-verbal.

	<p>Le directeur du Service du greffe et greffier,</p>  <p>Alain Gagnon, MAP, OMA</p>
--	--

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD TENUE À L'HÔTEL
DE VILLE, LE MARDI 18 OCTOBRE 2016, À 19 HEURES ¶

¶
¶
Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laïre, Jean-Marc
Rochon, Louise Sauvé, Jacques Smith, Patrick Rancourt, François Labossière, Jean-
Luc Pomerleau et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis
Lapointe, formant la totalité des membres du conseil. ¶

2016-10-469 → **RÉSOLUTION D'APPUI AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS** ¶

¶
ATTENDU les besoins de la clientèle que dessert le Centre sur l'Autre Rive et les
possibilités multiples de revente; ¶

¶
VU la démarche entreprise par le Centre pour favoriser le suivi postcure; ¶

¶
VU la politique du logement ainsi que la politique sociale de la Ville de Salaberry-de-
Valleyfield; ¶

¶
Il est → proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé, ¶
→ appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt, ¶
→ et résolu ¶

¶
D'appuyer les démarches du Centre sur l'Autre Rive et du Groupe de ressources
techniques du Sud-Ouest auprès des instances gouvernementales pour l'obtention
d'une aide en vertu du Programme Accès Logis Québec, volet 3, pour la réalisation de
logements sociaux; ¶

¶
D'engager la municipalité et s'oblige à participer à ce programme sous réserve d'une
participation financière maximale globale de 320'000\$ payable en trois (3)
versements (107'000\$ à l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation
du Québec et des versements de 106'500\$ pour les deux autres années), afin
qu'une construction de seize (16) logements puisse se réaliser; ¶

¶
DE céder gratuitement un terrain sur la rue Notre-Dame, d'une superficie
approximative de 1905 mètres carrés, soit les parties de lots 4^e 573^e 022, 5^e 178^e 247,
3^e 247^e 366 à 3^e 247^e 369 du cadastre du Québec, circonscription foncière de
Beauharnois; ¶

¶
D'engager la municipalité à octroyer une subvention ayant pour objet de compenser
l'augmentation des taxes foncières de base pouvant résulter de la réévaluation de
l'immeuble concerné après la fin des travaux, subvention ne pouvant être pour plus
de trois (3) ans; ¶

¶
DE mandater M. Michel Joly, directeur des relations avec le milieu, pour qu'il apporte
son soutien technique au projet; ¶

¶
D'informer la Société d'habitation du Québec de son intérêt à participer au
programme de supplément au loyer pour un maximum de 100% des logements dans
le cadre de ce projet, représentant un montant annuel de 10% des coûts reliés audit
programme, et ce, pour une période minimale de cinq (5) ans; ¶

¶
D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son
absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, toute
entente à ces égards, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt
de la municipalité ou non incompatible avec la présente. ¶

ADOPTÉ ¶